



## AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

N° ICN 034 -2019

Date : 23/10/2019

---

**Pays** : : Mauritanie

**Description de la mission** : **Recrutement d'un consultant national pour la reprise du Projet de loi relative aux Associations, aux Réseaux et aux Fondations en Mauritanie**

**Nom du projet** :

**Durée de la mission/services (le cas échéant)** : 20 Jours prestés

L'offre doit être soumise complète par courrier électronique à l'adresse [recrutement.mr@undp.org](mailto:recrutement.mr@undp.org) au plus tard le 11/11/2019 .

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessus. Le PNUD répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

---

### 1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière des relations avec la Société Civile, le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC) compte parachever le processus de mise en place de la loi sur les associations au niveau du pays afin qu'elles puissent jouir pleinement leurs rôles.

Ce processus enclenché depuis plus d'une décennie avait pour but de mettre en place une nouvelle législation qui consacre plus de libertés et de droits et participe à faire jouer aux acteurs de la Société Civile un véritable rôle d'encadrement et de développement. Il s'agit de les intégrer dans un partenariat solide dont la finalité ultime n'est rien d'autre que la traduction dans les faits de toutes les politiques publiques de manière concertée et transparente. Un avant-projet de loi a été élaboré en plusieurs versions dont la toute dernière consacre le

système de l'autorisation préalable, en vigueur depuis 1964 en application de la loi 64-098 en date du 09 juin 1964.

Ce système n'étant plus en phase avec l'évolution de l'espace associatif et des règlements en Mauritanie, le CDHAHRSC compte reconduire une version qui adopte le système de déclaration en matière de création d'associations nationales, comme appliqué dans la plus part des pays de la sous-région, et mettre en place la réglementation idoine pour régir la vie associative.

Les présents termes de références visent à recruter un Consultant national chargé de la réécriture dudit projet de loi.

## **2. ÉTENDUE DES TRAVAUX, RESPONSABILITÉS ET DESCRIPTION ANALYTIQUE DES TRAVAUX PROPOSÉS**

### **I. Résultats attendus**

- Identifier les insuffisances de la loi 64-098 en date du 09 juin 1964 relative aux Associations et son inadéquation éventuelle avec l'univers juridique ambiant ;
- Rédiger un avant-projet de loi relative aux Associations, aux Réseaux et aux fondations ;
- Préparer l'Exposé de motif dudit projet de loi ;
- Présenter un rapport succinct sur les innovations introduites dans le nouveau texte en comparaison avec le texte précédent.
- Faire un benchmarking de la nouvelle loi avec les lois des pays de la sous-région (Maroc, Algérie, Mali et Sénégal) en matière d'organisation de l'espace associatif particulièrement pour ce qui est du régime déclaratif notamment par rapport aux conditions qui s'y rapportent.

### **II. Durée de la mission et lieu de travail :**

La durée de la présente consultation est de 20 jours, non compris les délais de réactions et observations à apporter par le CDHAHRSC sur la version du texte proposée. La prestation se déroulera à Nouakchott et tout autre endroit en Mauritanie, en cas de besoin.

### **III. Méthodologie :**

Le Consultant qui sera recruté travaillera sous la supervision du Directeur des Relations avec la Société Civile/ CDHAHRSC . Il devra, toutefois, recueillir les attentes des différentes parties prenantes (Institutions gouvernementales, Acteurs de la Société Civile et partenaires).

### **IV. Livrables:**

- Soumission de la note méthodologique préliminaire, définissant (sans forcément s'y limiter) les contours du projet de loi, les données à collecter, l'horizon temporel d'analyse, et le calendrier d'élaboration du rapport.
- Soumission de la version provisoire du projet de loi comprenant les éléments d'analyse indiqués dans les missions du consultant;
- Soumission du projet de loi final validé par le commanditaire, sur papier et support numérique.

### 3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

#### Qualifications académiques :

**Éducation :** Avoir un diplôme, au minimum, équivalent à Bac + 5 en droit ou équivalent

#### **Expérience :**

- Avoir au moins cinq années d'expérience pertinente dans le domaine de l'enseignement ou de la consultance juridique ;
- Une expérience de travail avec le Gouvernement ou/et les Organisations de la Société Civile nationale ou internationale serait un atout ;

**Langues :** Bonne connaissance du Français. La maîtrise de l'anglais est un atout

#### **Compétences :**

- Avoir une bonne connaissance du milieu associatif en Mauritanie ;
- Disposer de bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;

### 4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Les Consultants intéressés doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

#### 1. Offre technique :

- Note explicative sur la compréhension des TDRs et les raisons de la candidature ;
- Brève présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation de la mission envisagée ;
- CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et 3 références et leurs contacts ;
- Formulaire P11 dûment rempli et signé.

(iii) La confirmation d'intérêt signée

#### 2. Offre financière

### 5. OFFRE FINANCIÈRE

#### • **Contrat forfaitaire**

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)

**Voyage :**

Tous les frais de voyage envisagés devront être inclus dans l'offre financière. Ils comprennent tous les déplacements pour rejoindre le lieu d'affectation ou le voyage de rapatriement. En général, le PNUD n'accepte pas des frais de voyage supérieurs au prix d'un billet en classe économique. Si le consultant individuel souhaite voyager en classe supérieure, il ou elle devra le faire en utilisant ses propres ressources. En cas de voyage imprévu, les frais de voyage, y compris les billets, les frais d'hébergement et les faux frais au départ et à l'arrivée, doivent être convenus, entre le service commercial et le consultant individuel concernés, **avant le voyage** et faire l'objet d'un avenant au contrat, et seront remboursés.

## 6. ÉVALUATION

Les consultants individuels seront évalués comme suit :

**Analyse cumulative**

*En utilisant cette méthode d'évaluation pondérée, un contrat sera attribué au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme étant, à la fois :*

- a) *Efficace/conforme/acceptable, et*
- b) *Comme ayant reçu le score le plus élevé, déterminé à partir d'un ensemble prédéfini de critères techniques et financiers pondérés, spécifiques à la demande.*

*Seuls les candidats qui obtiennent un minimum de 70 points seront pris en compte pour*

*l'évaluation financière*

<b>Critères</b>	<b>Poids</b>	<b>Point maxi</b>
<b>Techniques</b>	<b>70%</b>	<b>100</b>
<b>Diplôme, au minimum, de Bac + 5 en droit ou équivalent</b>	Eliminatoire si le consultant ne dispose pas du diplôme requis	
• Bac + 5 : le dossier est évalué		
• Pas de Bac + 5 : Éliminé		
<b>Au moins cinq années d'expérience pertinente dans le domaine de l'enseignement ou de la consultance juridique (30 points max);</b>		
• 5 ans d'expérience : sur 25 points		
• Plus de 5 ans d'expérience : sur 5 points (1 point par année supplémentaire)		
<b>bonne connaissance du milieu associatif en Mauritanie (20 points)</b>		
<b>Disposer de bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction (5 points)</b>		

Une expérience de travail avec le Gouvernement ou/et les Organisations de la Société Civile nationale ou internationale (5 points)		
Une excellente maîtrise du français et de l'arabe (10 points)		
<b>Méthodologie : (30 points max.)</b>		
Compréhension des TDR : 10 points		
Approche méthodologique : 15 points		
Planning : 5 points		
<b>Financier</b>	<b>30%</b>	<b>30</b>
<b>Score Total (Score Technique *0,7 + Score Financier * 0,3)</b>		

### Adresse de soumission des offres

Merci d'envoyer la proposition technique (avec la mention OFFRE TECHNIQUE) et la proposition financière (avec la mention OFFRE FINANCIERE) dans des enveloppes distinctes, les deux enveloppes étant contenues dans une 3<sup>ème</sup> enveloppe extérieure qui devra être envoyée sous pli fermée à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Bureau du PNUD, 203, rue 42-133 – BP 620 Nouakchott, Mauritanie**

Avec la mention

**« RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL -  
pour la reprise du Projet de loi relative aux Associations, aux Réseaux et aux Fondations  
en Mauritanie »  
« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE ».**

Vous pouvez aussi soumettre une offre par mail à l'adresse suivante :

[recrutement.mr@undp.org](mailto:recrutement.mr@undp.org)

Pour la soumission électronique, le soumissionnaire devra présenter ses offres technique et financière sous deux fichiers différents (version PDF).

## Annexe

**Annexe 1- TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Annexe 2- CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSULTANTS INDIVIDUELS.**

**Annexe 3 – Lettre de confirmation d'intérêt**